

*voir conditions à l'intérieur

Taux
du Livret A*

de 300
à 3000€*

vill||urbanne

Le microcrédit solidaire

et votre projet devient possible

Le microcrédit solidaire, qu'est-ce que c'est ?

Le microcrédit solidaire⁽¹⁾ est un prêt destiné à financer vos projets personnels individuels.

- Son montant est compris entre 300 et 3000€⁽²⁾.
- Sa durée de remboursement varie entre 6 mois et 36 mois.
- Le taux d'intérêt est indexé sur le taux du Livret A (2,25 % au 1^{er} août 2011).

Pas de frais de dossier, assurance facultative, délais d'instruction très courts.

Pour quels projets ?

Le microcrédit finance vos projets dans de nombreux domaines :

- L'emploi : formation, bilan de compétence, habillement, outillage, équipement spécifique.
- La mobilité : permis de conduire, vélo, scooter.
- Le logement : frais d'agence, caution de loyer, dépôt de garantie, déménagement.
- L'équipement : électroménager, mobilier, chauffage, matériel dépendance.
- L'imprévu : séparation, obsèques, frais de santé...

Le microcrédit ne prend pas en charge le rachat de dettes ni le découvert bancaire.

À savoir

- Dans certains cas, le CCAS pourra vous apporter une aide complémentaire.
- Vous bénéficierez d'une information sur la gestion de votre budget.

⁽¹⁾ Le microcrédit «personnel garanti» est issu de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. D'autres dispositifs existent pour la création ou reprise d'entreprise.

⁽²⁾ A titre exceptionnel, les montants et durées supérieurs peuvent vous être accordés

Pour qui ?

Toute personne majeure, habitant à Villeurbanne et pour laquelle le prêt bancaire classique n'est pas adapté :

- Difficultés financières passagères
- Faibles ressources
- Précarité professionnelle.

Le microcrédit n'est pas ouvert aux personnes en situation de surendettement (sauf dérogations) ni à celles inscrites au fichier des incidents de paiement.



Exemples :

Lila doit remplacer son réfrigérateur en panne, mais comme elle est en CDD, les banques lui refusent un prêt. Elle sollicite et obtient un microcrédit solidaire. Elle peut ainsi changer son réfrigérateur sans attendre et sans mettre son budget en péril.

Thomas est au chômage et a obtenu une promesse d'embauche à condition qu'il soit mobile. Grâce au microcrédit, il va pouvoir acheter un scooter pour son nouveau travail et ne laissera pas passer cette opportunité.

Le microcrédit solidaire, ça sert à ça : faire face aux aléas de la vie, réaliser un projet, donner un coup de pouce pour repartir.



Comment faire ?

Renseignez-vous au CCAS de Villeurbanne
Hôtel de Ville Place Lazare-Goujon

Tél. : 04 78 03 67 67 (service «Aide et Action Sociale»)
ccas.microcredit@mairie-villeurbanne.fr

vi || eurbanne

ccas Centre
communal
d'action
sociale
VILLEURBANNE




CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES